

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 1<sup>er</sup> février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le premier février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : PONS BERTAINA Viviane, EYFFRED Guy, GONZALEZ Jean José, BONNET Jean Charles, HONNORAT Cédric, LAUTARD Yvan, MASSE Karine, PASCAL Suzanne, SAUVAN ACHARY Marie Madeleine.

Représentés : ROBUTTE Damien par BONNET Jean Charles.

Secrétaire de séance : Guy EYFFRED.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1<sup>ère</sup> délibération : FODAC 2025 – équipement salle multiactivités, kiosque et bibliothèque/médiathèque.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler le matériel de la salle multiactivités de la Mairie, d'équiper le kiosque créé en 2022 et la bibliothèque/médiathèque. Le matériel existant date de l'ouverture de cette salle, soit en 2003 et a donc besoin d'être changé.

**Le montant prévisionnel des devis s'élève à 16 197.58 € HT.**

**Le plan de financement est le suivant :**

**Montant de l'opération : 16 197.58 € HT**

Département FODAC 2025 – 55 % 8 908.67 €

Autofinancement Commune : 45 % 7 288.91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les devis et le plan de financement,
- décide de la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide du Département dans le cadre du FODAC 2025 pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

#### **2<sup>ème</sup> délibération : centrale photovoltaïque – Accord de principe et accords fonciers pour l'utilisation des chemins et parcelles privés et voies publiques de la Commune.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de la Commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal et la potentialité de celui-ci.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de Nouvergies d'implanter un Parc Photovoltaïque sur la Commune, sur le site qui a été classé en zone d'accélération en date du 31/10/2024.

Il est rappelé que la société Nouvergies a présenté le projet à Madame le Maire et que les conseillers municipaux ont pris connaissance de l'étude de faisabilité présentée par la société dans une note explicative de synthèse.

Le Conseil Municipal a pris également connaissance de la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes ainsi que de la convention d'utilisation des voies publiques qui étaient jointes aux convocations à la réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Exprime son soutien au projet et exclusivement à la société Nouvergies dans la réalisation de leur projet d'implantation d'un Parc Photovoltaïque sur la Commune
- Autorise la société Nouvergies à réaliser les études de faisabilité nécessaires sur le territoire de la Commune, et à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet.
- Autorise Madame le Maire à signer avec la société Nouvergies ou avec la société de projet appartenant à 100 % à Nouvergies, la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes présentée, ainsi que tout document afférent à l'utilisation des voies publiques de la Commune.
- Donne mandat à Madame le Maire pour signer tout document relatif au projet.

Approuvé à la majorité (pour 8/ contre 1/ abstention 1).

***Délibération exécutoire compte-tenu de sa publication et de sa transmission à la Sous-Préfecture de Castellane le 4 février 2025.***

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance.